



COMPTE-RENDU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - Lundi 30 novembre 2009, Lille



(La liste des présents est annexée au compte-rendu p 13)

Monsieur DELEBARRE, Ancien Ministre d'Etat, Député-maire de Dunkerque, Président de RAFHAEL ouvre la séance à 10h35 en saluant les présents et les excusés.

Il rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- un point sur les **questions administratives et financières** du Réseau RAFHAEL,
- l'examen des **orientations et des perspectives de travail** de RAFHAEL,
- les **questions diverses**.

Préalablement à l'examen du premier point à l'ordre du jour, **Monsieur DELEBARRE** précise que le Bureau de l'Association a été élu en 2008 pour un mandat de deux ans (2008-2010) et le Conseil d'Administration a été élu en 2006 pour un mandat de 4 ans (2006-2010). En 2010, l'Assemblée Générale procédera donc au renouvellement des instances de RAFHAEL.

Pour conclure son introduction, il indique que la réunion de ce jour se clôturera autour d'un « pot » organisé à l'occasion de sa 10^{ème} année de Présidence du Réseau RAFHAEL.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

a) Adoption du compte-rendu de l'Assemblée générale du 08 décembre 2008 (cf. dossier préparatoire p. 4)

A l'invitation de **Monsieur DELEBARRE**, **les membres approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale.**

b) Adoption du rapport d'activité 2008 et recueil des observations sur le rapport d'étape 2009 (cf. annexe au dossier préparatoire 2009 - dossier préparatoire p.20)

Monsieur DELEBARRE présente le rapport d'activités 2008. Il souligne que les travaux des différents groupes de travail se sont inscrits, pour les années 2008- 2009, dans la continuité des grandes orientations du Réseau à savoir : le transports et les liaisons ferroviaires, les technologies de l'information et de la communication et les grands sujets d'intérêt commun.

Il rappelle que l'année 2008 a été une année particulière au regard des échéances électorales. Les activités du Réseau ont donc été légèrement et « volontairement », ralenties par la mise en place des nouvelles instances de nos collectivités.

Sur le rapport d'étape 2009, **Monsieur DELEBARRE** attire l'attention des participants d'une part, sur le nombre important de rencontres organisées et d'autre part, sur la grande qualité des travaux menés avec un succès certain concernant le renforcement de la dimension « Réseau » de RAFHAEL. Il précise que ces travaux seront plus particulièrement examinés dans la deuxième partie de cette Assemblée Générale.



Les rapports ne soulevant ni question ni observation, ils sont adoptés à l'unanimité

c) Dossiers financiers (cf. dossier préparatoire p.30)



A la demande de **Monsieur DELEBARRE**, **Monsieur MAILLET**, expert-comptable du Réseau, présente les documents financiers du Réseau RAFHAEL au titre de l'année 2008.

Monsieur MAILLET invite les membres à parcourir le compte de résultat 2008 (cf. dossier préparatoire p.31) et le détail annexé (cf. dossier préparatoire p.34). Il rappelle que cotisations annuelles des membres du Réseau représentent les produits 2008 auxquels s'ajoutent les produits financiers. Le budget de fonctionnement 2008 s'élève à 76 026 €.

Les charges 2008 s'élèvent à 90 754 € et regroupent :

- les frais de fonctionnement (loyers, frais d'affranchissement, téléphone, comptabilité, copies, fournitures...)
- les frais de déplacement, missions et réception (frais de déplacement et de défraiement, frais de location de salle, de réception...)
- les cotisations annuelles aux Associations et Réseaux auxquels RAFHAEL participe (Villes et Régions Européenne de la Grande Vitesse, la Fondation Internet Nouvelle Génération, le Club de la Presse et l'Association Régionale des Communicants du Nord-Pas de Calais)
- les salaires et charges afférentes de la Chargée de mission à temps plein.
- Les charges exceptionnelles : il s'agit des cotisations non payées en 2007 et considérées à ce jour comme irrécouvrables et d'une provision pour risques pour les cotisations 2008.

Monsieur MAILLET indique que l'année 2008 présente une perte sur l'exercice de l'ordre de 3 123 €.



Il invite, à présent, les participants à parcourir un deuxième document correspondant au patrimoine « réel » de l'Association, le Bilan au 31/12/2008 (cf. dossier préparatoire p.30) ainsi que ses détails (cf. dossier préparatoire p.32- 33). Il précise que les actifs de RAFHAEL (ensemble des biens et des créances) regroupent le matériel de Bureau (plus précisément un ordinateur acquis en juillet 2006 qui fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 3 ans), les débiteurs divers (cotisations impayées au titre des années 2008 et qui ont été provisionnées) ainsi que les comptes financiers de l'Association. Pour mémoire, RAFHAEL détient des valeurs mobilières de placement (SICAV) pour un montant de 24 530 €, deux comptes courants (Crédit Lyonnais et Banque Populaire) et un compte livret (Crédit Lyonnais). Il ajoute que la valeur réelle des SICAV est évaluée au 31/12/2008 à 33 063 €, soit une plus value latente de 8 533 €.

Monsieur MAILLET indique que la situation patrimoniale « nette » de l'Association au 31/12/2008 était de 33 000 € auxquels s'ajoutent la plus value latente des SICAV. La situation patrimoniale « nette » de l'Association au 31/12/2008 était donc de 41 533 €.

Monsieur DELEBARRE remercie **Monsieur DRUELLE** pour cette présentation et soumet le compte de résultat 2008 au vote des membres du Réseau.

Aucune observation n'étant émise, **les membres approuvent les comptes de l'exercice 2008 à l'unanimité.**

Monsieur MAILLET poursuit ensuite sa présentation en détaillant le compte de résultat prévisionnel 2009 ainsi que le compte de résultat prévisionnel 2010 (cf. dossier préparatoire p.36-39).

Il précise que le compte de résultat prévisionnel 2009 présente un compte déficitaire de 10 818 €. Le compte de résultat prévisionnel 2010 présente, quant à lui, un compte déficitaire de 9 840 € au regard d'un budget de 78 940 €. Ces résultats négatifs s'expliquent notamment par un investissement « lourd » amorti sur 3 ans : la refonte du site Internet de RAFHAEL et par l'augmentation de la charge salariale comme suite à la gratification salariale accordée, sous forme d'un 13^{ème} mois, à la Chargée de mission de RAFHAEL.





Monsieur DELEBARRE remercie **Monsieur DRUELLE** pour cette présentation de la situation financière de l'Association.

Monsieur LANNOO, Trésorier du Réseau RAFHAEL attire l'attention des membres sur les déficits prévus pour 2009 et 2010. Selon lui et afin de permettre au Réseau RAFHAEL de poursuivre ses orientations, la question des recettes devra être, à l'avenir, regardée avec plus de précision. Il s'agit, à terme, de rétablir l'équilibre budgétaire.

Les prévisionnels 2009 et 2010 sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée.

d) Détermination du taux de cotisation 2010

Monsieur DELEBARRE indique que les cotisations annuelles des membres sont désormais bien perçues. Suite aux élections de mars 2008, la ville de Tourcoing ainsi que celle de Villeneuve d'Ascq cotisent, à nouveau, au Réseau.

Par ailleurs, **Monsieur DELEBARRE** rappelle qu'en 2005, l'Assemblée Générale a approuvé le doublement de la cotisation des agglomérations et la division par deux de la cotisation des villes. Une exception avait été constatée : la ville de Boulogne-sur-mer et l'Agglomération du Boulonnais qui avaient souhaité rester au même taux de cotisation que les années antérieures. En 2009, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais a donné son accord sur le doublement de sa cotisation annuelle. Il n'y a donc plus d'« exception » dans l'application du taux de cotisation déterminé par l'Assemblée Générale

Au regard de la situation comptable satisfaisante de RAFHAEL, **Monsieur DELEBARRE** propose de ne pas augmenter les cotisations en 2010. Il rappelle ainsi le taux actuel des cotisations annuelles :

- Pour les membres fondateurs	7 622€
- Pour les Villes	0,02 €/habitant
- Pour les Intercommunalités	0,02 €/habitant
- Pour la Caisse des Dépôts	2 250 €
- Pour les « partenaires »	305 €

L'Assemblée approuve cette proposition à l'unanimité

e) Point sur les adhésions et les démissions

Monsieur DELEBARRE rappelle aux participants que la Ville d'Avesnes-sur-Helpes ne participe plus aux travaux de RAFHAEL depuis plusieurs années. Malgré les multiples courriers adressés à leur attention, il s'avère que leur cotisation n'est plus perçue depuis lors.

Monsieur DELEBARRE propose d'évoquer la radiation de cette ville pour le cas où, à l'occasion du prochain appel à cotisation, aucun retour devait être constaté.

L'Assemblée marque son accord avec cette proposition.

Monsieur DELEBARRE annonce qu'après l'adhésion en 2008 de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, RAFHAEL a le plaisir d'accueillir, en 2009, la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer.

Il souligne la montée en puissance de la représentation des intercommunalités au sein de RAFHAEL. A l'heure actuelle, sur les 11 communautés d'agglomération du Nord-Pas de Calais (*hormis les 3 Communautés Urbaine de Dunkerque, d'Arras et de Lille, membres du Réseau*), 10 Agglomérations sont membres et participent activement aux travaux. L'Agglomération du Cambrésis participe, quant à elle, indirectement à nos travaux, via la Ville de Cambrai, membre de RAFHAEL depuis son origine,

Enfin, il précise que, les contacts se sont poursuivis en 2009 avec d'une part, le Conseil Général du Nord et, d'autre part, avec le Conseil Général du Pas de Calais. En effet, les deux Départements ont été régulièrement associés aux travaux du Réseau et y participent. Cependant, à l'heure actuelle, nous n'avons pas de retour quant à une éventuelle adhésion au Réseau.



PERSPECTIVES DE TRAVAIL

Monsieur DELEBARRE rappelle les orientations choisies lors de l'Assemblée Générale de RAFHAEL du 08 décembre 2008 (*cf. Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 8 décembre 2008, Dossier préparatoire p.2*) et les pistes de travail évoquées à cette occasion. Ces orientations peuvent être divisées en trois grands axes :

- le transport et les liaisons ferroviaires plus particulièrement la Grande Vitesse Ferroviaire Européenne,
- les technologies de l'information et de la Communication,
- les thèmes d'intérêt commun : les télévisions locales et la télévision numérique terrestre, la nouvelle donne énergétique, l'Habitat et la délégation de compétence des aides à la pierre ou encore les coopérations décentralisées des collectivités locales.



Sur la forme, **Monsieur DELEBARRE** indique que, là où l'année 2008 a vu un léger « ralentissement » de l'activité du Réseau en raison des échéances électorales, 2009 a été une année riche et qualitative pour les travaux du Réseau. Quinze réunions ont été organisées en 2009 au regard d'une moyenne annuelle de 12 réunions. Certaines de ces rencontres ont rencontré un vif succès tant sur le plan des thématiques abordées que du nombre de leurs participants.

Dossier TRANSPORTS/LIAISONS FERROVIAIRES

Sur ce dossier, **Monsieur DELEBARRE** rappelle les orientations retenues par le Réseau en juillet 2000 et confirmées depuis, à savoir la poursuite de la réflexion sur les problèmes généraux de liaisons ferroviaires concernant les villes et les agglomérations du Réseau ainsi que sur le réseau européen de la Grande Vitesse.

Il précise que lors de l'Assemblée Générale du 8 décembre 2008, les membres ont retenu le principe d'adresser aux collectivités membres de RAFHAEL un questionnaire « ouvert » afin de recueillir leur perception des impacts de l'arrivée de la grande vitesse sur leur territoire ainsi que leur perception de l'avenir. Ce questionnaire a été transmis le 24 août 2009, à l'ensemble des exécutifs des collectivités membres de RAFHAEL.



En ce 30 novembre 2009, une ville (Valenciennes) et cinq Agglomérations (LMCU, CUD, CUA, Saint Omer et Douais) nous ont fait part de leurs retours.

Monsieur DELEBARRE demande à **Monsieur CRESSON**, Délégué Général de RAFHAEL de présenter, de façon synthétique, les éclairages à retenir de ces retours. *Cf. annexe 2 – Premiers éléments synthétiques à retenir des retours au questionnaire transmis le 24 août 2009 sur la question de la grande vitesse ferroviaire – p.14.*

Monsieur DELEBARRE remercie **Monsieur CRESSON** pour cette présentation.

Ouvrant le débat sur ce dossier, **Monsieur DELEBARRE** souligne qu'à la lecture des différentes réponses, il semble que les nouveaux enjeux du TGV Nord-Européen sont perçus... mais on ne les ressent pas toujours très bien... Qui plus est, plus on s'éloigne de la Métropole moins ces enjeux apparaissent clairement.... En résumé, les enjeux du TGV Nord-Européen engendrent sur nos territoires ni inquiétudes, ni enthousiasme...



Pour **Madame BRISABOIS**, les nouveaux enjeux du TGV Nord-Européen renvoient, en premier lieu, à la question du nombre d'arrêts des TGV à Lille. L'intérêt des territoires pour cette question serait certainement plus marqué si, par exemple, le Thalys s'arrêtait à Lille... A l'heure actuelle, les nouveaux enjeux du TGV Nord-Européen semblent concerner la ligne Paris-Bruxelles ... Les territoires du Nord-Pas de Calais ont donc le sentiment d'être « à l'écart » de ces enjeux, ce qui explique le manque d'enthousiasme ressenti lors de l'exploitation du questionnaire de RAFHAEL.

Par ailleurs, concernant les gares lilloises, **Madame BRISABOIS** attire l'attention des participants d'une part, sur la nécessité d'améliorer et de faciliter l'accès entre la Gare Lille-Flandre et la Gare Lille-Europe et, d'autre part, sur l'absence de consignes à la Gare Lille-Europe. Sur ce dernier point, elle regrette qu'un voyageur, entre deux trains, ne puisse pas bénéficier d'une consigne lui permettant de déposer ses bagages et de se rendre, s'il le souhaite, au coeur de ville. Il y a certainement là, un manque à gagner pour les commerces du centre-ville.

Enfin, concernant plus particulièrement la ville de Douai, **Madame BRISABOIS** fait part de ses inquiétudes quant à la diminution du nombre de TGV directs vers Paris.

Au delà de la question du désenclavement des territoire et de la diminution du niveau de desserte, pour **Monsieur COPPIN**, les Agglomérations s'intéressent davantage aux transports entre Agglomérations. En ce sens, les réflexions sont menées davantage en direction des transports régionaux que de la grande vitesse ferroviaire.

Monsieur DELEBARRE rappelle que RAFHAEL est né des enjeux relatifs à la grande vitesse ferroviaire et a travaillé pour favoriser l'initialisation des TGV dans les Agglomérations du Nord-Pas de Calais. Si les liaisons ferroviaires internes à la région Nord-Pas de Calais se sont fortement améliorées grâce au travail mené conjointement par le Conseil Régional Nord-Pas de Calais et la SNCF, la question relative à la grande vitesse est, quant à elle, plus « sensible ».

Pour illustrer son propos, **Monsieur DELEBARRE** rappelle comment les Agglomérations du Boulonnais et du Calais sont pénalisées par la ligne Paris-Londres...

En ce sens, **Monsieur DELEBARRE** propose à l'Assemblée Générale d'initier, en 2010, un travail afin d'obtenir des informations sur les différents niveaux de dessertes « grande vitesse » des Agglomérations du Nord-Pas de Calais ces dernières années. Sur la question des consignes, une démarche sera entreprise auprès de la Direction Régionale de la SNCF.

L'Assemblée marque son accord avec ces propositions.

Enfin et pour conclure sur ce point à l'ordre du jour, **Monsieur DELEBARRE** rappelle qu'en juillet 2001, RAFHAEL a adhéré à l'Association « Villes et Régions Européennes de la Grande Vitesse », présidée aujourd'hui par **Bernard SOULAGE**, Vice-président de la Région Rhône-Alpes (*qui a succédé à Jacques SANTROT, alors Maire de Poitiers*), qui vise à l'amélioration des liaisons ferroviaires entre les villes et les Régions.

Plusieurs temps forts ont été organisés par cette Association en 2009 et les membres de RAFHAEL y ont été associés.

Plus particulièrement, **Monsieur DELEBARRE** souligne la qualité de la publication du numéro spécial des « Cahiers de la Grande Vitesse » consacré aux « 25 ans de la grande vitesse sur nos territoire » et auquel RAFHAEL a activement participé.



Concernant le Nord-Pas de Calais, il attire l'attention sur les articles de **Pierre MAUROY** sur le "TGV Nord : la mobilisation autour d'une ligne", de **Daniel PERCHERON** sur "La grande vitesse et l'intermodalité régionale" et enfin, de lui-même sur l'« Impact du TGV sur les agglomérations comme Dunkerque ».

Le numéro spécial des « Cahiers de la Grande Vitesse » a fait l'objet, au sein de RAFHAEL, d'une diffusion, au mois de septembre 2009, par courrier à l'ensemble des exécutifs des collectivités membres de RAFHAEL et, par courriel, via une première "infolettre numérique" de RAFHAEL.





Monsieur DELEBARRE rappelle que, dès juillet 2000, les représentants du Réseau RAFHAEL ont décidé de lancer une vaste réflexion sur les Technologies de l'Information et de la Communication et, plus particulièrement, sur les réseaux de télécommunications à haut débit.

Les orientations retenues en 2006 et reconduites depuis consistent d'une part, à continuer d'échanger avec les représentants du Conseil Régional sur les options régionales en matière de TIC et, d'autre part, à poursuivre la veille sur le dossier relatif à l'aménagement numérique des territoires. Pour mémoire, lors de l'Assemblée Générale 2007, les membres de RAFHAEL ont souhaité réfléchir aux éléments de réponse à la question suivante : « A quelles conditions, à l'heure actuelle, une collectivité territoriale aurait intérêt à investir dans la mise en place d'une infrastructure haut débit sur son territoire ? ».

Sur ce dossier relatif à l'aménagement numérique des territoire, **Monsieur DELEBARRE** attire l'attention des participants sur la Première conférence numérique régionale qui s'est tenue le jeudi 19 novembre 2009 à l'initiative de la Préfecture du Nord-Pas de Calais et du Conseil Régional Nord-Pas de Calais.

Le thème de cette 1^{ère} Conférence était consacré à « l'Aménagement Numérique du Territoire ». De cette rencontre, sont à retenir, un projet de schéma directeur régional du Très Haut Débit et l'organisation de séminaires sur les mesures conservatoires sur le domaine public.

Monsieur DELEBARRE invite **Monsieur DI POMPEO**, Conseiller Régional chargé des Technologies de l'Information et de la Communication à rappeler brièvement l'état du dossier au niveau régional.

Monsieur DI POMPEO remercie **Monsieur DELBARRE**. Il rappelle qu'au cours du dernier mandat, la Région Nord-Pas de Calais, au côté de l'Etat, a poursuivi un objectif de solidarité numérique et d'équité territoriale en articulant la résorption des zones d'ombre ADSL et l'équipement des zones d'activités économiques. En effet, un des objectifs de la politique régionale visait à offrir aux habitants de la région un niveau d'accès haut débit minimal, débit au moins égal à 512 kb/s, en résorbant des zones d'ombres ADSL. En 2004, le territoire du Nord-Pas de Calais était couvert à 90% par l'ADSL. En 2009, c'est 99,99% du territoire qui est couvert par un accès ADSL, 512 kb/s. A présent, la Région souhaite se lancer dans l'étape suivante qui concerne la montée en puissance des débits. L'objectif est d'offrir aux habitants un niveau d'accès de débit minimal de 2Mo en ADSL.



Parallèlement à la politique visant à permettre un accès haut débit pour tous, la Région souhaite élaborer un schéma directeur régional du très haut débit afin de cibler prioritairement les zones à desservir.

Monsieur DELBARRE remercie **Monsieur DI POMPEO** de ces précisions. Parallèlement aux politiques menées par le Conseil Régional, il souligne l'intérêt des initiatives prises par les Agglomérations du Nord-Pas de Calais en faveur de l'aménagement numérique de leur territoire tout au moins en haut débit.

Monsieur LANNOO abonde en ce sens et précise que Lille Métropole Communauté Urbaine réfléchit actuellement, avec un certain nombre d'opérateurs, au déploiement de la fibre optique sur Lille-centre, Roubaix et Tourcoing, à partir de l'artère que constitue le métro.

Monsieur LANNOO insiste sur l'importance, pour nos villes et nos agglomérations, de systématiser, à l'occasion de travaux, la pose de « fourreaux » pour desservir les grands axes en fibres optiques via les infrastructures existantes. Pour lui, la systématisation de la pose de fourreaux et les réflexions sur les possibilités offertes par le câble devraient permettre d'envisager, dans un délai raisonnable, d'amener la fibre optique jusqu'à l'habitant.



Intervenant sur le sujet, **Monsieur CAREME** rappelle que la Communauté urbaine de Dunkerque travaille actuellement à la réalisation d'une boucle numérique à très haut débit. Il s'agit de mettre en place un réseau de communication électronique d'agglomération qui permettra l'accès au très haut débit et à des prix compétitifs au plus grand nombre.

Pour **Monsieur CAREME**, au regard du développement des services et des usages, la desserte des habitants en très haut débit deviendra très prochainement une nécessité. L'enjeu aujourd'hui pour les collectivités locales consiste à anticiper les besoins de demain.

En matière d'aménagement numérique des territoires, **Monsieur BEAUJARD** rappelle que les réflexions menées conjointement par l'Etat, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) et les opérateurs font apparaître très distinctement 3 zones à différencier :

- les zones « denses » ou zones urbaines, sur lesquelles les investissements privés permettront l'aménagement en très haut débit.
- les zones semi-urbaines ou semi-rurales pour lesquelles la question du bon niveau d'intervention de la collectivité se pose.
- Enfin, les zones rurales où l'aménagement numérique ne peut être envisagé qu'avec une intervention forte de la collectivité avec un recours à la solidarité des territoires.



Pour **Monsieur DELBARRE**, le rôle de la collectivité doit consister à rendre possible la connexion au réseau haut débit. Le raccordement à la prise chez l'habitant doit, quant à lui, rester à la charge de l'individu. Si la collectivité doit demain prendre en charge le raccordement chez l'habitant dans les zones rurales, le coût de cette « solidarité territoriale » créerait pour l'urbain une inégalité territoriale...



Selon **Monsieur MIERSMAN**, les disparités territoriales en la matière sont complexes. A titre d'exemple, il présente la situation de la ville de Liévin desservie pour la moitié en 512 kilobits par seconde (Kb/s) et, pour l'autre, en 2 méga-octets (Mo). Il précise que l'Agglomération de Lens-Liévin étudie actuellement la possibilité d'améliorer la situation via le réseau câblé. Une négociation est en cours avec l'opérateur mais le projet s'avère très onéreux alors que la ville de Liévin ne peut être considérée comme une zone « rurale »...

Abondant en ce sens, **Monsieur LETURQUE** rappelle que la Communauté Urbaine d'Arras a anticipé l'évolution des besoins s'impliquant très tôt dans la création d'une boucle locale numérique constituée d'un linéaire de 100 Kms de fibre optique et d'un réseau radio composé de 16 antennes. L'investissement de la collectivité locale a permis la couverture de zones d'ombres à moindre coût, le dégroupage des répartiteurs et des lignes ADSL ainsi que la création d'opérateurs locaux de télécom. La boucle a également permis l'accès à la fibre pour les entreprises, les institutions et les collectivités et le développement de services. Cependant, pour le citoyen, la connexion au très haut débit semble plus complexe notamment au regard de son coût jugé trop élevé.



Par ailleurs, **Monsieur LETURQUE** souligne la pertinence des travaux de RAFHAEL en permettant l'échange d'informations et la mutualisation des expériences menées par les territoires. A titre d'exemple, il évoque le projet DOMITIL expérimenté par la Communauté Urbaine de Dunkerque et qui a permis d'amener, notamment, du haut débit dans 800 logements sociaux. Ce projet qui n'a pas pu être « reproduit » sur le territoire arrageois a fortement retenu l'attention de la Communauté Urbaine d'Arras. En ce sens, il réitère son intérêt pour poursuivre les échanges et permettre aux collectivités de partager leurs expériences et leurs expertises en région et avec d'autres territoires.

Sur le projet DOMITIL, **Monsieur DELEBARRE** précise qu'il s'agit d'une expérimentation qui concerne environ 800 logements sociaux et qui a trois finalités complémentaires : le développement d'une offre de services en s'appuyant sur les technologies, la mise en place d'une plate-forme de services dénommée « quartiers de vie - quartiers de ville ». qui apportera des services de proximité liés à l'habitat, l'énergie, la personne, la vie du quartier et de l'agglomération. Enfin, ce projet prévoit également la mise en place d'une démarche expérimentale de suivi des consommations et d'accompagnement sur la maîtrise des dépenses énergétiques et d'eau. Sur le Dunkerquois, cette expérimentation est amenée à se développer afin d'aider les foyers à la maîtrise des dépenses énergétiques.

Sur ce point, **Monsieur CAREME** évoque également les « compteurs intelligents » mis en service récemment par EDF : ils devraient permettre une meilleure maîtrise des consommations énergétiques.

Monsieur DELEBARRE remercie les membres pour leurs interventions. Il propose de poursuivre et d'intensifier la dynamique d'échanges et de mutualisation initiée sur le dossier des Technologies de l'information et de la Communication.

Par ailleurs, il rappelle que lors de l'Assemblée Générale du 8 décembre 2008, les membres de RAFHAEL avaient retenu le principe d'organiser à Mons, en Belgique, une rencontre afin de mesurer les enjeux relatifs à la Digital Innovation Valley. Cette rencontre n'a pas pu être organisée en 2009 mais pourra l'être en 2010.

L'Assemblée marque son accord avec ces propositions.

Michel DELEBARRE rappelle que le Réseau RAFHAEL constitue, peut être et avant tout, un lieu de concertation, de discussion et d'information pour les Maires, Bourgmestres et Présidents des intercommunalités, mais également pour l'ensemble des « techniciens » des collectivités membres en vue d'échanger sur des sujets divers d'intérêt commun. Il rappelle également qu'au cours de la précédente Assemblée Générale, quatre thèmes d'intérêt commun ont été « recensés » : la télévision numérique terrestre et les télévisions locales, la nouvelle donne énergétique pour les collectivités territoriales, l'habitat et la délégation de aides à la pierre et, enfin, les coopérations décentralisées des collectivités locales.



TELEVISIONS LOCALES ET TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE

Monsieur DELEBARRE rappelle que le dossier « Télévisions locales » a été ouvert, par RAFHAEL, en mars 2002. Il est un des dossiers sur lesquels « les choses ont beaucoup bougé » ces dernières années. Il invite **Monsieur CRESSON** a rappelé brièvement l'état des travaux sur ce dossier. *Cf. Annexe 3 : dossier « Télévisions locales – Télévision Numérique Terrestre » - Rappels - point sur les travaux – p.16.*

Monsieur DELEBARRE remercie **Monsieur CRESSON** pour ces rappels.

Conformément aux orientations retenues lors de l'AG du 8 décembre 2008, deux rencontres ont donc été organisées en 2009.



Sur le volet relatif au processus d'arrêt de la diffusion analogique, une rencontre a été organisée le 13 novembre 2009, à Lille. Cette séance de travail a permis d'entendre, en particulier, les représentants de France Télévision Numérique sur le thème : « De l'Analogique au tout numérique : quel rôle pour les collectivités locales ? ». Pour mémoire, **Monsieur DELEBARRE** rappelle que l'arrêt de l'analogique est prévu, pour le Nord-Pas de Calais, le 7 décembre 2010.

Suite à la rencontre, RAFHAEL a diffusé une deuxième « infolettre numérique » afin d'attirer l'attention des collectivités sur un certain nombre de messages entendus à cette occasion.



Monsieur MOREAU remercie RAFHAEL pour cette initiative. Il souligne l'importance d'anticiper très en amont ce basculement d'autant que ce dernier interviendra pour le Nord-Pas de Calais, le 7 décembre 2010, à quelques jours de la période des fêtes de fin d'année. Il faut donc que les collectivités redoublent de vigilance afin d'éviter le phénomène de l'« écran noir ».

Poursuivant son propos, **Monsieur MOREAU** accueille favorablement les dispositifs d'accompagnement mis en place par France Télévision Numérique. Il prend bonne note de l'importance des solidarités de proximité et du rôle capital que peut jouer le tissu associatif local pour assurer le succès du basculement. En effet, en proposant aux associations locales et aux CCAS de les informer voire, s'ils le souhaitent, de former leurs équipes au passage à la « télé tout numérique », France Télévision Numérique complète son action en s'appuyant sur les forces vives des territoires.

Toutefois, il attire l'attention des participants sur l'intérêt de réfléchir, très en amont, avec les représentants de France Télévision numérique, à la planification de ces formations. A titre d'exemple, dans le bruyais, ce sont plus de 800 personnes qui interviennent régulièrement à domicile.

Dans cette perspective, **Monsieur DELEBARRE** propose que RAFHAEL poursuive la veille initiée sur ce dossier et reste en contact avec les représentants de France Télévision Numérique.



L'Assemblée marque son accord avec cette proposition.

Concernant les télévisions locales sur le numérique terrestre, **Michel DELEBARRE** rappelle qu'une rencontre s'est tenue le 06 avril 2009 à Euralille autour de **Christophe DI POMPEO**, Président de SAEM « Télés Nord Pas de Calais » sur le thème « Une télévision régionale : pour qui ? Comment Pourquoi faire ? ». Cet échange a rencontré un vif succès en réunissant une soixantaine de participants.

Michel DELEBARRE remercie **Christophe DI POMPEO** pour l'organisation de cette séance de travail et s'interroge sur les premiers retours relatifs au lancement de la télévision régionale Wéo.

Monsieur DI POMPEO informe les participants que « les premiers retours sont bons ». Un premier sondage, récemment réalisé, fait état de 900 000 téléspectateurs réguliers avec, en moyenne, plus de 70 000 téléspectateurs devant le « talk show » du soir. Un certain nombre de problème de réception reste à résoudre. Par exemple, sur le Littoral, Wéo ne peut actuellement être captée que via le câble ou les « box » (Télévision via l'ADSL).

Concernant plus particulièrement la SAEML Télés Nord – Pas de Calais, les travaux avancent. **Monsieur DI POMPEO** rappelle que cette structure a engagé un capital de 3 millions d'euros pour répondre à trois grands missions : des coproductions Wéo (2 millions), des productions de documentaires en région afin de dynamiser la filière des producteurs indépendants (0,5 million) et, la troisième mission, l'animation du réseau réunissant l'ensemble des télévisions locales du Nord-Pas de Calais et de la Belgique transfrontalière (0,5 million). Sur ce dernier point, **Monsieur DI POMPEO** souligne l'intérêt du travail que RAFHAEL a initié en son temps sur la mise en réseau des télévisions locales, travail qui aujourd'hui se structure et s'institutionnalise.

Michel DELEBARRE abonde en ce sens et précise que les travaux relatifs aux télévisions locales du Nord-Pas de Calais, initiés en 2002 et animés par **Marie-France BERTHET**, Représentante officielle du Conseil Régional et Présidente du CRRAV, excusée ce jour, ont porté leurs fruits. Sur ce dossier, RAFHAEL a parfaitement joué son rôle de « Réseau » et a certainement contribué à faciliter l'émergence d'une démarche plus officielle, plus institutionnelle. En ce sens, la SAEML « Télés Nord-Pas de Calais » a, désormais, « pris le relais ».



Monsieur DI POMPEO remercie le Président. Afin que les membres de RAFHAEL puissent continuer à être informés sur ce dossier, il propose que RAFHAEL puisse être associé aux réunions organisées par la SAEML avec les télévisions locales.

L'Assemblée marque son accord avec cette proposition.

Pour conclure sur le dossier « Télévisions », **Monsieur DELEBARRE** propose à l'Assemblée Générale de retenir les thèmes des « Web TV » et plus spécialement d'examiner l'opportunité de les envisager dans nos collectivités qu'elles soient communales ou intercommunales. En effet, ce dossier évolue vite et il peut être intéressant de regarder ce qui se fait et de mutualiser sur les expériences.

L'Assemblée marque son accord avec cette proposition.

NOUVELLE DONNE ENERGETIQUE

Monsieur DELEBARRE rappelle que le dossier « Nouvelle donne énergétique » a été ouvert, au sein de RAFHAEL, en juillet 2004 avec l'intervention de **Monsieur MAGNIN**, Délégué Général d'Energie-Cités sur « la nouvelle donne énergétique pour les collectivités territoriales ». Depuis 2004, un groupe de travail, animé par **Daniel HALLOO**, excusé ce jour, se réunit régulièrement afin d'examiner les différents volets de ce dossier.

Conformément aux orientations retenues lors de l'AG du 8 décembre 2008, **Monsieur DELEBARRE** rappelle que deux rencontres auront été organisées en 2009.

Une première rencontre s'est tenue le 06 mai 2009 à Lille, sur le thème « De l'éco-quartier au quartier durable ». Cette rencontre faisait suite à celle organisée en octobre 2008 à Euratechnologie sur le thème « De la Haute Qualité Environnemental à l'éco-quartier ». Au cours de ces deux rencontres, six éco-quartiers de la région ont été présentés aux membres de RAFHAEL.

Une deuxième rencontre se tiendra ce 03 décembre 2009 à Nausicaa à Boulogne-sur-mer, sur le thème «les énergies de la mer : enjeux et perspectives ». Cette rencontre, organisée en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et le Centre National de la Mer Nausicaä, a pour objectif principal l'audition des représentants du Conseil Economique et Social Régional de Bretagne sur le rapport « Des énergies marines en Bretagne : à nous de jouer ! ». Elle devrait également permettre d'échanger sur les opportunités que les énergies marines peuvent représenter pour le Nord-Pas de Calais.



Soulignant la qualité des travaux et le succès de plus en plus notable de ce groupe de travail, **Monsieur DELEBARRE** attire l'attention des participants sur l'intérêt de poursuivre ces travaux. Avec les nombreux débats ouverts par le Grenelle sur l'environnement, l'intérêt des échanges est de plus en plus marqué. Une veille doit être instaurée car, en ce domaine, certains principes généraux finiront par s'imposer.



Beaucoup d'initiatives ont été prises et continuent à l'être. RAFHAEL pourra être le réceptacle d'un maximum d'initiatives prises en la matière. Le travail de réseau consiste à recenser, entendre, analyser, diffuser l'information et les expériences afin d'éclairer ses membres dans les débats. A l'heure actuelle, le thème dominant de l'actualité reste la question relative au financement des mesures nécessaires. Toutefois, cette question mérite d'être posée à la lumière des économies réalisées dans le temps...

Sur la question du financement, **Monsieur CAREME** précise que, selon le domaine dont il est question, le coût ne sera pas forcément plus élevé. A titre d'exemple, si dans les transports, les mesures du Grenelle de l'environnement risquent de coûter chères, dans l'habitat, aujourd'hui déjà, la construction de Bâtiments Basse Consommation (BBC) est très abordable.



S'agissant des performances énergétiques dans l'habitat, **Madame CAMBRONNE** attire l'attention des participants sur l'intérêt d'examiner également les bonnes pratiques en matière de réhabilitation du logement existant.

Monsieur COPPIN abonde en ce sens et ajoute qu'il faut prêter attention à la terminologie utilisée : le terme « éco-quartier » est généralement utilisé pour qualifier la construction d'un nouveau quartier, il est rarement utilisé dans les quartiers anciens réhabilités. Selon lui, il faut mieux parler de « villes durables ».

Pour conclure sur cette orientation thématique, **Monsieur DELEBARRE** estime qu'il faut continuer à « regarder ce qui se passe » sur les territoires, ce qui se fait dans l'ancien comme dans le neuf et surtout ce qui marche bien. Il propose, donc, à l'Assemblée Générale de poursuivre les échanges et les rencontres sur le sujet.

L'Assemblée marque son accord avec cette proposition.

HABITAT ET DELEGATION DE COMPETENCE DES AIDES A LA PIERRE

Monsieur DELEBARRE rappelle que le dossier « Habitat et aides à la pierre » a été ouvert en janvier 2005 comme suite aux échanges informels des Directeurs Généraux des Services.



En juin 2006, un groupe de travail technique, réunissant les responsables Habitat des 10 Agglomérations délégataires du Nord-Pas de Calais et des responsables « Habitat » de certaines « villes-centre », s'est mis en place au sein de RAFHAEL.

RAFHAEL connaît un succès certain dans ce dossier. **Michel DELEBARRE** précise que l'année 2009 a été une année importante d'une part, dans la poursuite des ateliers techniques consacrés à la délégation des aides à la pierre, avec la tenue de deux ateliers techniques et un travail particulier mené avec le CNFPT sur le nouveau métier d'"instructeur des dossiers de financement des aides à la pierre" et, d'autre part, dans les réflexions menées avec la Caisse des Dépôts et l'Association Régionale pour l'Habitat pour la création d'un "Club Régional des Acteurs de l'Habitat".

Il invite **Monsieur CRESSON** a rappelé brièvement l'état des travaux sur ce dossier. Cf. Annexe 4 : Dossier « Habitat et aides à la pierre » - Rappels - point sur les travaux – p.18.

Monsieur DELBARRE remercie **Monsieur CRESSON** de ces rappels.

Concernant les travaux du groupe technique « Habitat & aides à la pierre » et plus particulièrement ceux menés en partenariat avec le CNFPT sur le métier d'instructeur, **Monsieur DELEBARRE** se félicite que RAFHAEL ait joué un rôle de facilitateur pour répondre aux attentes de nos collectivités. Ces échanges techniques ne sont pas sans lien avec les travaux du groupe de travail « Energie & développement durable ». A côté de la délégation de compétence des aides à la pierre, les Agglomérations gèrent et accompagnent également les crédits de l'ANAH pour le parc privé. Dans ce cadre, il peut être intéressant de mener une réflexion « inter-agglomération » sur la gestion des enveloppes de l'ANAH.

Dans cette perspective, il propose à l'Assemblée Générale de poursuivre les échanges techniques initiés.

L'Assemblée marque son accord avec cette proposition

Dans une même logique de rencontres, d'échanges, de mutualisation, **Monsieur DELEBARRE** fait part de l'intérêt certain des collectivités pour la mise en place d'un « Club des Acteurs de l'Habitat du Nord-Pas de Calais » co-animé avec la Caisse des Dépôts et l'Association Régionale pour l'Habitat. Pour lui, il s'agit d'élargir, à certains partenaires, la dynamique « réseau » initié par RAFHAEL avec les techniciens de nos collectivités.

Dans cette perspective, une rencontre informelle avec les représentants de la Caisse des Dépôts, de l'Association Régionale pour l'Habitat et des villes et agglomérations de RAFHAEL, s'est tenue le 23 novembre dernier à Lille. A cette occasion, ont été évoqués les Etats Généraux de l'habitat qui devraient être organisés en mai 2010. Quelques personnes présentes se sont interrogées sur la pertinence d'Etats Régionaux de l'habitat qui pourraient être organisés au préalable.

Suite à un court débat, l'Assemblée retient l'idée d'attendre plus de précisions quant à la date effective des Etats Généraux nationaux et, surtout, quant à leurs contenus. La création d'un Club Régional doit être, quant à elle, indépendante de cette initiative nationale qui doit exister par et en elle même.

L'Assemblée marque son accord unanime pour la mise en oeuvre de ce « Club » dans le courant de 2010.



COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES

Monsieur DELBARRE rappelle que lors de l'AG du 8 décembre 2008, les membres de RAFHAEL ont retenu le principe d'organiser une rencontre afin d'établir un « état des lieux » des coopérations décentralisées menées par les collectivités locales du Nord-Pas de Calais. Dans cette perspective, une rencontre-échanges autour de **Guy HANNEBIQUE** Directeur des Partenariats Internationaux et Régionaux du Consil Régional s'est tenue le 11 juin 2009 sur le thème « les coopérations décentralisées des collectivités du NDPC : état des lieux ». Une mobilisation restreinte d'une 20aine de participants a permis une grande qualité des échanges.

Pour **Michel DELEBARRE**, le sujet ne manque pas d'intérêt pour un Réseau d'Agglomérations. Il y a certainement des synergies à trouver, en région, sur ce dossier. Les échanges se sont plus ou moins structurés au niveau européen, beaucoup de chose reste à faire en région. Les villes et les agglomérations qui s'engagent dans les coopérations décentralisées ont généralement leur « propre logique » en lien le plus souvent avec leur « propre histoire »...

Suite à la rencontre organisée le 11 juin dernier, **Michel DELEBARRE** informe que RAFHAEL a pris des contacts avec l'Association Lianes Coopérations qui a pour mission de mettre en réseau les acteurs des coopérations décentralisées. Cette association a dernièrement pris, avec le soutien du Conseil Régional Nord-Pas de Calais, une orientation spécifique relative à la mise en réseau des collectivités locales engagées dans des coopérations décentralisées et internationales.

Ce 10 décembre à Lille, Lianes coopération organise son colloque annuel sur le thème "Coopération internationale des collectivités : Quels atouts pour vos territoires ? Ce temps d'échanges abordera l'intérêt pour les collectivités de s'engager en coopération et d'utiliser le levier de l'international dans le cadre des politiques locales.

Sur cette orientation thématique, **Monsieur DELEBARRE** propose à l'Assemblée Générale de mettre en place une veille sur ce dossier en lien avec l'Association Lianes Coopérations.

L'Assemblée marque son accord avec cette proposition

NOUVELLES PISTES DE TRAVAIL

Comme suite à l'examen des dossiers thématiques de RAFHAEL, **Monsieur DELEBARRE** invite les membres du Réseau à exprimer leurs éventuels souhaits relatifs à de nouvelles pistes de travail pour RAFHAEL.

LA « REFORME TERRITORIALE »

Sur le sujet relatif à la réforme territoriale, **Monsieur DELEBARRE** propose à l'Assemblée Générale de retenir une méthode qui permettrait à RAFHAEL d'accompagner ses membres au lendemain de l'adoption des lois relatives à cette réforme. RAFHAEL est un lieu d'échanges : les territoires auront intérêt à échanger sur la mise en oeuvre et les conséquences des lois à venir. Il nous faudra bien comprendre ce qui sera mis en place et les différentes étapes du processus.

Dans cette perspective, **Monsieur DELEBARRE** propose que RAFHAEL puisse dans un premier temps, continuer sa veille sur le sujet puis, au moment opportun, organiser des échanges dans notre contexte régional.

L'Assemblée marque son accord avec cette proposition.



* * *

Monsieur DELEBARRE clôture l'Assemblée Générale Ordinaire de RAFHAEL en remerciant les participants.

Michel DELEBARRE
Ancien Ministre d'Etat
Député-Maire de Dunkerque
Président du Réseau RAFHAEL



ANNEXE 1

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – Lundi 30 novembre 2009, Lille

Liste des participants

M.	BEAUJARD	Philippe	Conseiller Municipal Conseiller Communautaire	VILLE DE BOULOGNE SUR MER
Mme	BRISABOIS	Chantal	Maire6Adjointe	VILLE DE DOUAI
M.	BROUILLET	Bernard	Maire Adjoint Président du SIAV	VILLE DE VALENCIENNES
Mme	CAMBRONNE	Isabelle	Chargée de Développement Territorial	CAISSE DES DEPOTS
M.	CAREME	Damien	Vice6Président – Conseiller Régional	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE - CONSEIL REGIONAL NORD-PAS DE CALAIS
M.	COPPIN	Luc	Vice-président - Maire de Fresnes sur Escaut	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCIENNES METROPOLE
M.	COULOMBEL	Thierry	Directeur de Cabinet	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARTOIS COMM
M.	CRESSON	Dominique	Délégué Général	RAFHAEL
M.	DELEBARRE	Michel	Ancien Ministre d'Etat Député-maire Président	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
Mme	DELPierre	Coralie	Chargée de mission	RAFHAEL
M.	DERUYTER	Jacques	Vice-président Ecologie Urbaine Maire d'Houplines	LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE
M.	DI POMEIO	Christophe	Vice-président – Conseiller Régional	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MAUBEUGE VAL DE SAMBRE – CONSEIL REGIONAL NORD-PAS DE CALAIS
M.	GUERIN	Jean-Louis	Directeur Régional du développement économique et territorial	CHAMBRE REGIONALE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
M.	LACHAMBRE	Pascal	Vice-Président	COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS
M.	LANNOO	Vincent	Premier Adjoint au Maire	VILLE DE TOURCOING
M.	LETURQUE	Frédéric	Vice-président -Conseiller Régional	COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS - CONSEIL REGIONAL NORD-PAS DE CALAIS
M.	MAILLET	Philippe	Expert Comptable	CABINET DRUELLE
M.	MARLIERE	Olivier	Conseiller Municipal Délégué	VILLE DE VALENCIENNES
M.	MIERSMAN	François	Adjoint au Maire	VILLE DE LIEVIN
Mme	MONTFORT	Nathalie	Conseillère Déléguée Adjointe au Maire de Maubeuge	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MAUBEUGE VAL DE SAMBRE
M.	MONTUELLE	Marc	Vice-président Maire de Louches	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PORTE DU HAINAUT
M.	MOREAU	Pierre	Vice-président de la Communauté du Bruaysis	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARTOIS COMM
M.	WACHEUX	Alain	Président	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARTOIS COMM
M.	WERY	Jean-Luc	Vice-président Maire de Sains-en-Gohelle	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN



ANNEXE 2

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – Lundi 30 novembre 2009, Lille

Premiers éléments synthétiques à retenir des retours au questionnaire transmis le 24 août 2009 sur la question de la grande vitesse ferroviaire

RAPPEL DU CONTEXTE

A l'occasion de l'**Assemblée Générale du 8 décembre 2008**, les membres du Réseau **RAFHAEL** ont souhaité qu'un **questionnaire** soit adressé à nos villes et Agglomérations afin de **les interroger** sur les **impacts et les bilans** de la mise en oeuvre du **TGV Nord-Européen** et de ses mesures d'accompagnement tels qu'ils ont été perçus **au travers de leur prisme territorial**.

En **2009**, le **TGV-Nord Européen devient, complètement, une réalité** : ce qui avait été imaginé en 1987 se met, aujourd'hui, en place avec l'**ouverture des lignes à grande vitesse** vers les grandes villes et métropoles de la **Belgique**, de l'**Allemagne** ou encore des **Pays-Bas**. Aussi, à la lumière du passé, nous avons également souhaité, connaître **leur perception de l'avenir**

Pour mémoire, la **première question** était : « **Hier et aujourd'hui... comment votre collectivité a-t-elle vécu l'arrivée du TGV dans le Nord-Pas de Calais ?** ». (la sous-question était : « vu sous le prisme de votre Collectivité et 15 ans après le voyage inaugural du TGV dans le nord, quels ont été, selon vous, l'impact, le bilan et les conséquences de la mise en service des TGV dans le Nord-Pas de Calais ? »).

La **deuxième question** était : « **Demain... comment votre collectivité vit-elle les nouveaux enjeux du TGV Nord Européen ?** (Cette question était précisée par les éléments suivants : « *En 2009, le TGV-Nord Européen devient, complètement, une réalité. Il s'agit dès lors, pour nos Agglomérations, à la lumière du passé, de préparer l'avenir. Vu sous la prisme de votre Collectivité, avez-vous pris en compte cette nouvelle réalité ? Votre collectivité estime-t-elle qu'il s'agit là d'une nouvelle donne ? Si oui, cette nouvelle donne vous préoccupe-t-elle ? Comment votre collectivité s'y prépare-t-elle ?* »).

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES RETOURS

En ce 30 novembre 2009, **une ville** (Valenciennes) et **5 Agglomérations** (LMCU, CUD, CUA, Saint Omer et Douais) **ont répondu** à notre questionnaire.

Des différentes réponses et de façon synthétique, il est possible d'apporter **les éclairages suivants** :

1. SUR LA PREMIERE QUESTION :

- Pas de surprise : l'**arrivée du TGV** dans le Nord-Pas de Calais est considérée comme une **impulsion déterminante** pour un **nouvel essor régional** : il est un **outil de promotion** tant en terme d'**aménagement du territoire** qu'en terme de **promotion économique**.
- L'arrivée du TGV dans le Nord-Pas de Calais **a changé le regard de nos concitoyens** au regard du reste de la France, comme ceux du reste de la France vis à vis de nous.
- Ce changement de regards concerne plus particulièrement la **notion de proximité avec Paris** et celle avec les grandes villes françaises. Le TGV est à l'origine d'un « **sentiment de rapprochement** » avec les autres territoires français. En ce sens, il peut être considéré comme un « **révélateur de villes et de territoires** ».
- L'impact du TGV est tellement fort qu'il est possible de dire qu'il y a eu un « **avant** » et un « **après** » TGV.

Les **impacts** concernent bien sûr, le monde économique avec le **secteur industriel** et surtout le **secteur tertiaire** voire **tertiaire supérieur**. Ils concernent également la **dimension sociale** par exemple en direction des étudiants qui ont pu reconsidérer leur orientation à la lumière du TGV ou encore des familles restant en région alors que le ou les parent(s) travaille(nt) sur Paris et Paris-région. A même été évoqué le schéma inverse de Parisiens résidant dans la capitale et travaillant dans notre métropole lilloise. A noter : une remarque a été émise sur l'impact écologique du TGV qui a permis une diminution du transport routier et aérien.

- le TGV dans le Nord-Pas de Calais reste encore la **preuve de la réussite d'une mobilisation collective** des grands acteurs du Nord-Pas de Calais.
- Si le TGV est donc considéré comme une impulsion déterminante pour un nouvel essor régional, il convient de l'**associer à d'autres infrastructures** comme par exemple le **Lien Fixe Transmanche**. Leur association a fait du **Nord-Pas de Calais un pôle d'échanges de référence en Europe**, ce que notre région n'était pas auparavant.

Dans le même esprit, a été évoqué également le **lien entre TGV** et par exemple, l'**enseignement supérieur** : les liaisons à grande vitesse sont un élément d'un tout pour la cohérence de laquelle la promotion régionale est l'objectif essentiel.

- L'impact du TGV est tellement fort, qu'en dehors de la Métropole lilloise, est soulignée l'**extrême importance des dessertes journalières** qui, si elles étaient remises en cause dans leur principe ou dans leur fréquence, seraient considérées comme une remise en cause de l'équilibre territorial régional voire un problème de service public.
- Aujourd'hui, il faut lier l'arrivée du TGV dans le Nord-Pas de Calais avec la **création du TERGV**. Ce dernier constitue une **innovation** à l'origine d'un « **changement du regard régional** » du territoire Nord-Pas de Calais. Dans ce cadre, Lille apparaît comme un hub.

A noter : avec le TERGV, le Nord-Pas de Calais apparaît comme un exemple pour d'autres régions, la Bourgogne ou Rhône-Alpes par exemple.

A noter également : personne ne regrette les trains Corail voire a été soulignée la qualité du confort des TGV...

2. SUR LA DEUXIEME QUESTION :

- A la lecture des différentes réponses, il semble que **les nouveaux enjeux du TGV Nord-Européen sont perçus...** mais on ne les voit pas toujours très bien... Qui plus est, **plus on s'éloigne de la Métropole moins ces enjeux apparaissent clairement....**
- Certains territoires ont décidé de **travailler sur ces enjeux**.

C'est le cas de la **Communauté Urbaine d'Arras dans le cadre de son SCOT**. C'est le cas également pour **LMCU** qui a même été beaucoup plus loin. Dans le cadre du Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (**EUROMETROPOLE**), récemment créé, un **groupe ad hoc d'élus** a été mis en place sur cette question. Une déclaration de principe en présence de la SNCF et de la SNCB a été adoptée le 6 juillet dernier pour **faire de Lille-Europe, le centre du Réseau Eurométropolitain**. A noter : LMCU a, dans sa réponse, a particulièrement insisté sur les liaisons Lille-Bruxelles et l'accessibilité à la capitale européenne.

- En dehors de la Métropole, a été nettement affirmé et affiché, le souhait du **maintien d'un bon niveau de dessertes TGV** au risque d'une nouvelle fracture territoriale facteur de « **risque d'évasion** » et d'appauvrissement de certains de nos territoires en région.



ANNEXE 3

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – Lundi 30 novembre 2009, Lille

Point sur les travaux initiés dans le cadre du dossier « Télévisions locales – Télévision Numérique Terrestre »

RAPPEL HISTORIQUE DES TRAVAUX

- En mars 2002** Gilles VAUBOURG, Directeur Régional France 3 Nord-Pas de Calais Picardie présente aux membres de RAFHAEL les enjeux relatifs à l'arrivée de la « Télévision Numérique Régionale »
- En juillet 2003** Lors de l'Assemblée Générale de RAFHAEL, les représentants officiels ont retenu le principe d'établir un état des lieux relatif à l'existant en matière de télévisions locales dans le Nord-Pas de Calais et la Belgique transfrontalière.
- En juillet 2004** Présentation aux membres du Réseau de l'état des lieux intitulé : « Les télévisions locales dans le Nord-Pas de Calais et la Belgique transfrontalière »
- 2004 - 2005** Travail de mise en réseau des acteurs des télévisions locales
- En avril 2005** Mise en place du groupe de travail « Télévisions locales », présidé par Marie-France BERTHET, Représentante officielle du Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Présidente du CRRAV afin d'examiner les différents volets de ce dossier (*mutualisation des moyens et des programmes, financement de ces télévisions, veille sur le dossier de la Télévision Numérique Terrestre*).
- 2006 - 2007** Un comité restreint a été mis en place en décembre 2006 regroupant les télévisions les plus structurées du territoire (C9 Télévision, ASTV, Canal Local Valenciennois et Calais TV). Ce comité restreint s'est réuni régulièrement depuis afin de lancer certaines expérimentations sur les sujets qui nous intéressent (*exemples : 'expérimentation d'une co-production régionale : « Etoile du Nord », examen de la mise en place d'outils d'échanges de programme, réflexions sur la structuration des télévisions locales...*).
- AG 2008** Les membres de RAFHAEL ont souhaité poursuivre les réflexions sur le développement des télévisions locales du Nord Pas de Calais et de la Belgique transfrontalière.

LES TRAVAUX MENÉS EN 2009

Conformément aux orientations retenues lors de l'AG du 8 décembre 2008 : deux rencontres ont été organisées en 2009 :

- 06 avril 2009** sur les télévisions locales sur le numérique terrestre : une rencontre qui a réuni plus d'une 60aine de participants, a été organisée le 06 avril 2009 à Euralille autour de Christophe DI POMPEO sur le thème « Une télévision régionale : pour qui ? Comment Pourquoi faire ? ».
- 13 novembre 2009** sur le processus d'arrêt de la diffusion analogique : une rencontre qui a réuni plus d'une 40aine de participants, a été organisée le 13 novembre 2009 à Lille sur le thème : « De l'Analogique au tout numérique : quel rôle pour les collectivités locales ? ».

A RETENIR - Rencontre du 13 novembre 2009 sur l'arrêt de l'analogique le 07 décembre 2011

Lors de cette rencontre nous avons entendu **Fayçal DAOUADJI**, Délégué aux Relations Institutionnelles et Porte-parole de **France Télé Numérique** (FTN) accompagnée de **Diane ANTAKLY**.

A retenir de cette rencontre :

1. sur **L'ÉQUIPEMENT DES FOYERS** pour la réception de la télévision numérique dans le Nord-Pas de Calais :

Les **habitants du Nord-Pas de Calais accèdent** d'ores et déjà **très largement à la Télévision Numérique Terrestre sur au moins au poste** mais **20 %** (19,9 % pour le Nord et 19,6 % pour le Pas de Calais) reçoivent exclusivement la télévision analogique par une antenne râteau (17% au niveau national).

2. sur les **GRANDES ETAPES** du "basculement au tout numérique" dans le Nord-Pas de Calais.

Le processus se mettra en place au printemps 2010 pour aboutir le **07 décembre 2010**.

A noter : A été souligné le rôle très important et prépondérant des **Conseils Généraux**, des **Associations des Maires du Nord et du Pas de Calais** ainsi que des **CCAS** et leurs pendants intercommunaux de par leur proximité avec les publics les plus fragiles.

3. sur les **DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT** : l'importance des solidarités de proximité.

Les personnes **de plus de 70 ans** ou souffrant d'un **handicap supérieur à 80%** bénéficieront d'un **accompagnement renforcé** comprenant une aide à domicile pour l'installation et le réglage de leur adaptateur.

A noter : A été souligné le rôle **capital du tissu associatif local** pour le succès de l'opération : l'engagement des bénévoles viendra compléter l'action de FTN.

4. sur les **DISPOSITIFS D'AIDES** (sur critère social et/ou territorial)

Les dispositifs d'aides varient de **25 à 250 €** selon des critères sociaux et/ou territoriaux.

EN CONCLUSION : les collectivités locales auront à jouer un **rôle important** comme :

- **RELAIS D'INFORMATION**
- **ACTEUR DE CETTE INFORMATION** (Bulletins d'informations municipaux, panneaux d'affichage...)
- **PARTENAIRE DE LA MOBILISATION** et en particulier via les CCAS et le tissu associatif

A retenir également de l'intervention de **Daniel PAILLOT**, Directeur Nord de TDF sur **LES ENGAGEMENTS DE COUVERTURE TNT** définis par la loi du **5 mars 2007 relative à la télévision du futur** puis fixé, aux minima (obligation de couverture minimum), par département et par année par le CSA :

Les **cartes relatives à la couverture TNT** des territoires seront **transmises** par le CSA aux Préfectures **six mois avant l'arrêt de l'analogique** (*délai prévu initialement : 18 mois*). Ce délai est **court** et ne permet pas aux collectivités de prendre, si nécessaire, des mesures en faveur d'une meilleure couverture TNT de leur territoire : il y a un « décalage entre la disponibilité de l'information et le temps nécessaire aux décisions des collectivités.

EN SAVOIR +

- Retrouvez la **Présentation** de **M. DAOUADJI** "**Comment préparer l'arrêt de l'analogique et le basculement au tout numérique ?**" sur le site Internet de RAFHAEL ainsi que la **présentation** de **M. PAILLOT**, Directeur Nord de TDF sur **les engagements de couverture TNT**.
- Pour en savoir plus sur **France Télévision Numérique** : www.tousaunumerique.fr.
- un **compte-rendu** exhaustif de cette rencontre sera **prochainement disponible** sur le site Internet de RAFHAEL.





ANNEXE 4

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – Lundi 30 novembre 2009, Lille

Point sur les travaux « HABITAT ET AIDES A LA PIERRE »

LE GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE « HABITAT & AIDES A LA PIERRE »

Rappel historique des travaux

- Janvier 2005** Le dossier « Habitat et délégation de compétence des aides à la pierre » a été « ouvert » en janvier 2005. En effet, le sujet du logement social et en particulier celui de l'aide à la pierre a été abordé lors d'un déjeuner informel des DGS de RAFHAEL.
- Septembre 2005** Lors de l'Assemblée Générale de RAFHAEL, Michel DELEBARRE a proposé l'organisation d'une rencontre autour du Président de l'Association Régionale pour l'Habitat afin de faire le point sur cette question.
- Février 2006** Rencontre avec Bernard CARTON, Président de l'Association Régionale pour l'Habitat pour discuter et échanger sur la question du logement social et plus particulièrement de l'aide à la pierre à l'heure de la décentralisation.
- Juin 2006** En juin 2006, un groupe de travail techniques s'est mis en place au sein de RAFHAEL. Ce groupe de travail technique réunit les responsables Habitat des 10 Agglomérations délégataires du Nord-Pas de Calais et des responsables « Habitat » de certaines « villes centre » afin d'apporter des éléments d'informations et de rechercher des solutions adaptées pour répondre aux questions de nos collectivités.
- Depuis 2006** 12 ateliers techniques successifs ont été organisés. Préparés par les responsables des collectivités, ils ont permis d'aborder de multiples sujets tels que la « Délégation de compétence et politiques de l'Habitat », les « objectifs et mise en oeuvre d'un observatoire de l'habitat », la délégation de compétence et son intégration dans le processus décisionnels et dans le processus financier des collectivités, ou encore plus récemment l'accession sociale à la propriété.

Les travaux menés en 2009

Conformément aux orientations retenues lors de l'AG du 8 décembre 2008, ces échanges techniques se sont poursuivis : deux ateliers techniques ont été organisés en 2009 :

- 19 février 2009** à Lille, sur le thème « L'INSTRUCTION DES DOSSIERS » - Préparé conjointement par Sylvie RUIN, Communauté Urbaine d'Arras et Sylvain SIMONET, Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral,
- 23 juin 2009** à Lille sur le thème « L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIÉTÉ » - préparé et animé par Bénédicte RIVOIRE MELEY et Claire GOLSE de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, accompagnées de Caroline DRILA du CIL Sud 59.

A retenir - des travaux techniques

RAFHAEL a porté une attention particulière à un sujet spécifique : l'instruction des dossiers de financement. Sur ce sujet, RAFHAEL a pris DEUX INITIATIVES particulières :

1. Pour mémoire en 2008 : par courrier en date du 24 juillet 2008, le Président de RAFHAEL a souhaité attirer l'attention de Monsieur CANEPA, Préfet de Région sur la question du transfert de l'instruction des dossiers de financement aux Agglomérations délégataires. Monsieur CANEPA nous a fait connaître sa position sur ce dossier par courrier en date du 23 octobre 2008.
2. En mai 2009, un travail a été initié avec le CNFPT sur le nouveau métier de « Chargé de la gestion et de l'instruction des aides à la pierre ».*

En effet, lors de l'**atelier technique de février 2009** consacré à l'instruction des dossier, un **souhait** a été émis relatif à l'**examen de la mise en place d'une "formation collective"** à l'attention des agents des collectivités territoriales qui ont (ou auront) la charge de l'**instruction des dossiers** de financement du parc public. Dans cette perspective, **Dominique CRESSON**, Délégué Général de RAFHAEL a pris contact avec **Monsieur Yvon-Paul LOLLIVIER**, Directeur Régional du **CNFPT Nord-Pas de Calais** afin de lui faire part de ce souhait.

En **mai 2009**, un **comité restreint** a été **mis en place** afin de **rédiger un itinéraire de formation** correspondant à ce nouveau métier. Le Comité restreint, composé des **représentants du CNFT**, des **3 Communautés Urbaines de Lille, Dunkerque et Arras**, des **Agglomérations du Boulonnais** et de **Valenciennes Métropole** s'est **réuni trois fois**.

Ce travail a permis la **validation d'un nouvel itinéraire de formation** au sein du CNFT qui devrait être **opérationnel au printemps 2010**. Il sera ouvert aux régions Ile de France et Picardie.

Travaux à Venir - 2010

Deux ateliers techniques à venir :

- Janvier 2010** sur les « **Conventions d'Utilité Sociale** » en janvier 2010, organisé en partenariat avec le **CNFPT**
- A définir** sur le thème « **Tout ce que vous avez voulu savoir sur le 1% logement sans jamaais oser le demander ?** »

CREATION D'UN « CLUB REGIONAL DES ACTEURS DE L'HABITAT »

Pour mémoire

Parallèlement aux échanges techniques organisés par RAFHAEL et comme suite à de **nombreux contacts** avec les représentants de l'**Association Régionale pour l'Habitat** et la **Caisse des Dépôts**, RAFHAEL a été sollicité pour réfléchir à la **création d'un « Club Régional de l'Habitat » dans le Nord-Pas de Calais**.

Depuis 2007, au niveau national, la mise en **réseau des acteurs de l'Habitat** est animée par l'**USH** et la **FNAR** en partenariat avec les Associations d'élus (**AMGVF, ADCF, ADF, ACUF**), l'**Etat** (membre associé) et la **Caisse des Dépôts** (acteur partenaire).

En 2008 & 2009, les responsables du « Réseau des Acteurs de l'Habitat » ont soutenu la mise en place de « Réseaux régionaux des acteurs de l'habitat ». Ainsi, en s'appuyant sur l'expertise du Réseau National des Acteurs de l'Habitat, **plusieurs réseaux régionaux ont vu le jour**, en 2008 et en 2009, sur le territoire national (*Aquitaine, Franche-comté, Bretagne, Centre, Rhône-Alpes...*)

A retenir des réflexions menées en 2009

Conformément aux orientations retenues lors de l'AG du 8 décembre 2008, une **réunion** s'est tenue le **23 novembre 2009** à Lille afin de **recueillir les réactions et les attentes des membres** de RAFHAEL sur ce dossier.

A retenir :

- 1. A l'unanimité, les participants à cette réunion ont marqué leur intérêt pour la création d'un « Club Régional des Acteurs de l'Habitat » dans le Nord-Pas de Calais.**

Les **principaux objectifs** assignés à ce « Club » seraient les suivants :

- **l'information et la mutualisation** : Un des objectifs du Club Régional sera de **favoriser les échanges d'expériences** et la **mutualisation de la connaissance et des actions**. Il permettra d'**identifier les besoins et les « rapports de force »** à l'échelle d'un territoire élargi. Pour les collectivités territoriales, a été soulignée la nécessité de travailler à l'**harmonisation des politiques locales** de l'Habitat.
- **l'appropriation des enjeux et l'émergence d'une « culture commune »** : le Club Régional permettra également de **confronter les points de vue** des acteurs. Chaque niveau de collectivités pourra **s'exprimer sur sa politique** en matière de logement. Il s'agira de **construire une culture commune** à tous les acteurs en « **décloisonnant** » les **logiques** propres à chaque acteur. A destination des élus en charge des dossiers « Habitat », a été soulignée le rôle important que le « Club Régional » pourrait jouer en matière de « **décryptage** » et de « **vulgarisation** » des enjeux politiques.

- **la construction d'une « parole » régionale** : Enfin, le Club Régional permettra **de coordonner les réaction, d'élaborer des propositions communes régionales voire de définir des recommandations des acteurs locaux**. Il s'agit de parler d'une seule voix pour **créer une « opinion publique régionale des acteurs du logements »** (interpellation des pouvoirs publics et de l'Etat en particulier).
2. **Les Etats Généraux du logement** se tiendront, au niveau national, le **5 mai 2010**. Les participants ont marqué leur **accord** pour initier un travail afin de **construire une « contribution régionale » visant à contribuer au débat**.

Travaux à Venir - 2010

Concrètement, il a été retenu d'organiser :

Le 21 décembre 2009

une **rencontre technique** afin d'une part, **d'Auditionner** Monsieur MALLET **sur le thème** : « la programmation et la répartition territoriale des Aides à la pierre : comment ça marche ? » **et, d'autre part**, de préparer **des** Etats Généraux du Logement dans le Nord-Pas de Calais.

Au Printemps 2010 (Mi-avril)

la 1^{ère} Rencontre Régionale des Acteurs de l'Habitat sur le thème : « **Les Etats Généraux du logement en Nord-Pas de Calais : quelles politiques du logement pour demain ?** »
